

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° CE79

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Jean-Pierre Vigier

-----

### ARTICLE 12

Après la seconde occurrence du mot :

« France »

supprimer la fin de la deuxième phrase et la troisième phrase de l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préserver l'accord de principe conclu avec la Commission européenne et éviter ainsi que la mise à disposition par EDF de 6 gigawatts de capacités hydroélectriques virtuelles à des tiers et au bénéfice final des consommateurs ne puisse être remise en cause.